

Leonardo da Vinci Transfert d'innovation

Thématique(s) : identification, évaluation et validation des compétences ; réponse aux besoins de formation et de compétences

Secteur(s) d'activité : artisanat, TPE

Domaine(s) d'apprentissage : formation des adultes (dont salariés et jeunes adultes)

PROJET ECOA+

Contrat n° LLP-LdV-TOI-2007-FR-024
Année de sélection : 2007

Porteur du projet : CHAMBRE DES
METIERS ET DE L'ARTISANAT DU RHONE

Durée : 24 mois

Début du projet : 1^{er} novembre 2007

Fin du projet : 31 octobre 2009

Budget total du projet : 391 981 €

Subvention maxi accordée : 293 984 €

Nombre de partenaires : 5

Partenaires : CMA du Rhône (FR) ; ÖSB
CONSULTING GmbH (AT) ;

Handwerkskammer zu Leipzig (DE) ;

Federacion Española de Mujeres

Empresarias, de Negocios Y profesionales

(ES) ; Latvian Chamber of Craft (LV)

CONTACT :

Monsieur Francis BOULAMOY
Chargé de mission Europe et International

CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU RHONE

58 rue Maréchal Foch
69006 LYON

Tél. : 04 72 43 43 00

Fax : 04 72 43 43 01

Courriel : f.boulamoy@cma-lyon.fr

Site Internet : <http://www.ecoa-europe.eu>

DESCRIPTION DU PROJET

► LE CONTEXTE

L'entreprise artisanale est majoritairement une entreprise familiale, fondée sur le couple. Le conjoint est mis à contribution dans le cadre de l'entraide familiale. C'est souvent d'ailleurs le

« travailleur invisible ». La conjointe d'artisan n'a dans la majorité des cas, ni contrat de travail, ni statut dans l'entreprise, ceci pour plusieurs raisons : culturellement, l'entraide familiale « va de soi » dans l'artisanat ; économiquement, au démarrage, l'entreprise artisanale ne dégage pas suffisamment de marge pour payer un salaire et les charges qui s'en suivent ; socialement, la conjointe est isolée et n'a pas accès aux informations qui pourraient la concerner et lui permettre de connaître ses droits. Sa formation initiale n'a pas forcément de rapport avec la gestion d'entreprise. Or une formation adaptée au contexte de l'entreprise artisanale est essentielle. Par ailleurs, afin de ne pas réduire à néant des années d'expérience dans l'entreprise, la reconnaissance des acquis formels et informels est une condition d'insertion professionnelle et sociale de la conjointe d'artisan.

Dans un précédent projet intitulé ECOA ("Europe des Conjoint(e)s d'Artisans"), un module commun de formation a été conçu à destination des conjoint(e)s d'artisans. De nouveaux partenaires sont en mesure d'adapter ce module à leur contexte linguistique, culturel et professionnel.

► LES OBJECTIFS

Après une phase d'expérimentation, les ajustements nécessaires seront effectués pour mettre en place la formation dans la durée. Les partenaires se baseront sur la grille de classification des compétences ECOA pour positionner leur offre de formation en fonction de leurs moyens humains, financiers et conjoncturels.

Un module de formation spécifique à l'organisation collective et aux techniques de lobbying sera rajouté au module de formation ECOA. Son contenu se basera sur le transfert d'expérience de deux organisations partenaires : la Fédération espagnole FEMENP et l'association des conjointes d'artisans (UFH) de Leipzig en Allemagne.

Les conjointes d'artisans non spécialement formées à la gestion d'une entreprise artisanale seront dotées des compétences nécessaires à l'exercice de leur fonction de collaboratrice du chef d'entreprise artisanale.

► RESULTATS et IMPACT

Le référentiel du module commun de formation à destination des conjointes d'artisans sera adapté au contexte professionnel, culturel et linguistique de l'Espagne, de la Lettonie, de l'Autriche et d'un Land allemand non concerné par le précédent projet.

Résultats :

- Adaptation de la grille de classification des compétences des conjointes d'artisans ECOA.
- Intégration d'un module de formation et d'appui à l'organisation collective dans la formation ECOA.
- Extension du site Internet destiné aux conjointes d'artisans.

La notion de transfert ne sera pas à sens unique, puisque les partenaires bénéficiaires du transfert enrichiront le « produit ECOA », dont les modifications et propositions d'améliorations seront communiquées aux partenaires du précédent projet.